

Projet éducatif de territoire de Paris 2021-2026

Propos liminaire

Document de travail élaboré avec la DFPE contenant le plan du PEDT et l'intégralité de son volet parisien.

La relecture de certains partenaires ainsi que des autres directions de la Ville (DAC, DJS) est encore en cours à la date de transmission du projet aux membres du CT le 11 mai. Les intitulés des objectifs opérationnels sont encore susceptibles de modification.

La structuration et les numérotations seront arrêtées définitivement une fois le contenu stabilisé.

Ce premier projet sera enrichi de plusieurs éléments :

- un édito qui est souhaité conjoint,
- les volets territoriaux après réception des travaux menés dans les arrondissements,
- des chiffres clés (publics, professionnels, équipements, ...), dont le positionnement et le format sont en cours de réflexion ;
- des éléments explicatifs : schéma de l'offre sur les différents temps des enfants et adolescents, témoignage d'un duo CASPE/IEN sur la concertation locale, ...
- des annexes.

Le projet fera ensuite l'objet d'un **maquettage** (pictos visuels pour renvoi à l'intérieur du document ; pictos identifiant les actions parisiennes/locales ;

Table des matières

Edito [En cours]	3
I. Les ambitions éducatives pour Paris	3
1. Autour de valeurs et principes communs réaffirmés	3
2. ... Une très large concertation et mobilisation pour l'élaboration d'un PEDT mieux connu, plus localisé et plus opérationnel	5
3. ... font de ce PEDT un cadre de référence commun aux acteurs éducatifs parisiens	7
II. Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels	8
Axe 1 : Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs	8
Axe 2 : Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents	9
Axe 3 : Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers	11
Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents	12
Axe 5 : Développer la place et le rôle des familles	14
Axe 6 : Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable	16
Axe 7 : Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports	17
III. Chiffres clés [en cours]	19
IV. La gouvernance parisienne du PEDT	20
Axe 8 (transversal): Mettre en place une gouvernance locale	20
V. Une démarche d'évaluation continue	22
VI. Les déclinaisons territoriales du PEDT et leur gouvernance locale	22
VII. Pour aller plus loin : annexes	23

I. Les ambitions éducatives pour Paris

Depuis 2013, la Ville de Paris, ville éducatrice et amie des enfants, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris élaborent conjointement et mettent en œuvre ensemble le projet éducatif de territoire (PEDT) parisien porteur d'ambitions et d'actions communes.

Renouvelant leur attachement à la complémentarité des acteurs éducatifs au service de tous les enfants et adolescents parisiens, le 3^e PEDT a été élaboré pour mieux répondre aux besoins des territoires, par une dimension opérationnelle renforcée.



FOCUS : Conclusions de l'évaluation du précédent PEDT

L'évaluation du PEDT 2016-2019 a été réalisée en 2019, avant sa prorogation pour une année supplémentaire compte tenu de la crise sanitaire. Un prestataire externe (FORS-recherche sociale) a évalué l'impact sur les publics et les acteurs éducatifs, ainsi que la gouvernance. Les volets familles et enfants ont été évalués respectivement par la Caf et l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE) de la Ville de Paris.

L'évaluation a permis d'identifier 3 grands enjeux pour le prochain PEDT :

- poursuivre la dynamique d'appropriation du PEDT par la communauté éducative ;
- territorialiser ses objectifs et sa gouvernance ;
- le rendre plus opérationnel.

1. Autour de valeurs et principes communs réaffirmés...

Ce PEDT rassemblant les acteurs de la communauté éducative (cf. chiffres clefs) autour de **valeurs communes et de principes partagés**, au service de la réussite éducative, l'épanouissement, la socialisation de tous les enfants et adolescents.



À RETENIR

Toujours **avec l'objectif d'une action éducative de qualité**, construite dans le respect des compétences de chacun, sur tous les temps et âges des enfants et adolescents, ce **PEDT est élargi à la petite enfance** pour assurer un continuum éducatif qui permette des **parcours cohérents**, améliorés dans leur transition, à tous les Parisiens de 0 à 16 ans.

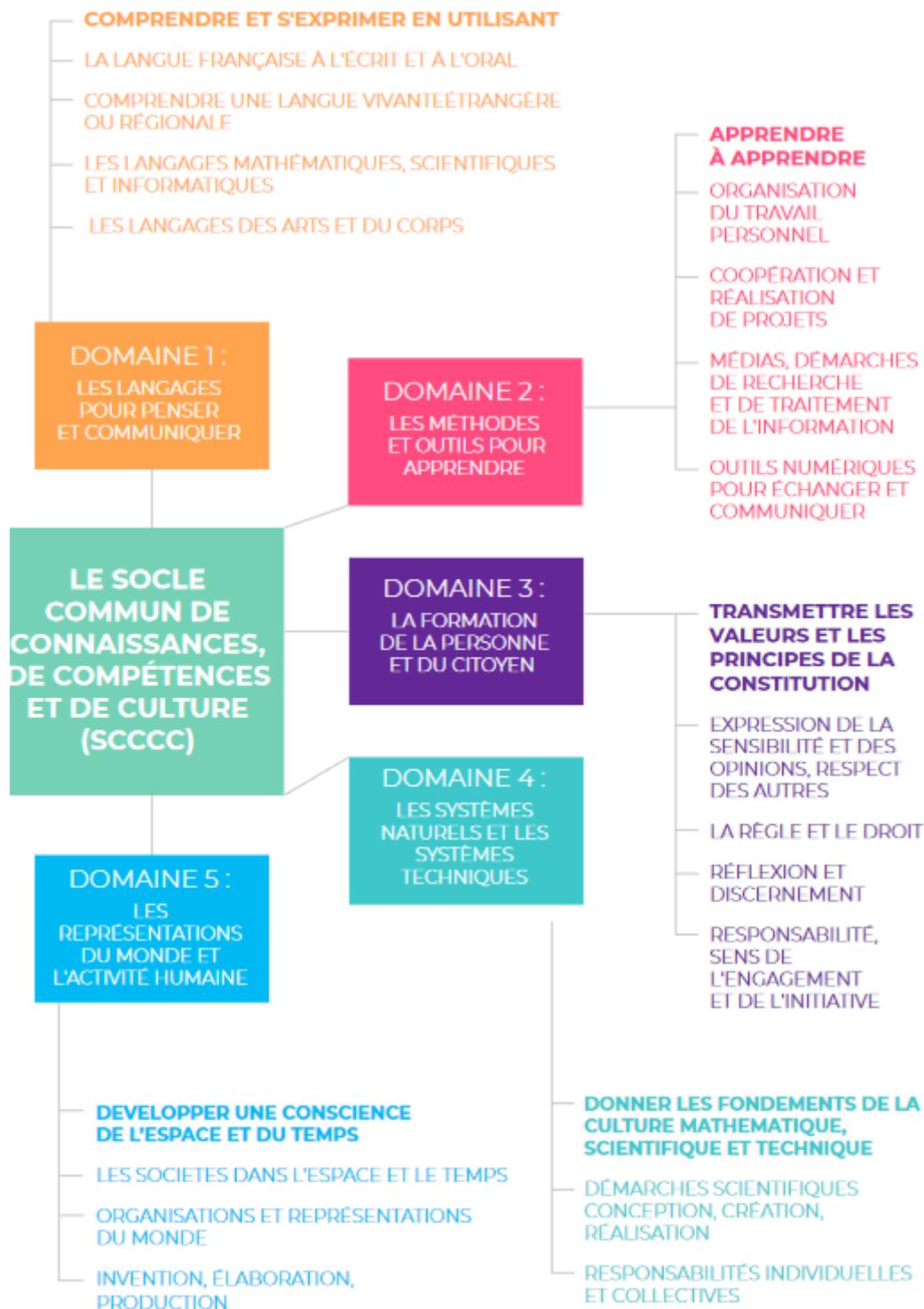
Il aura aussi une **durée de 5 ans** pour valoriser l'importante mobilisation des équipes dans sa confection, favoriser son appropriation par les professionnels de l'éducation, permettre la construction de projets dans la durée et construire la démarche de son évaluation en continu.

Les actions concertées et coopératives des partenaires de ce PEDT, qui mobilisent également les acteurs associatifs parisiens et les familles, visent à :

- Assurer à tous les enfants et adolescents, sur tous les temps éducatifs, les **meilleures conditions de réussite dans une école inclusive, accueillante et bienveillante**. Cette école doit **faire vivre les valeurs républicaines au quotidien**, promouvoir l'égalité filles-garçons, prévenir les discriminations et porter attention aux besoins de chacun·e.
- **L'ambition de ce PEDT est également de transmettre ces valeurs** afin que les enfants et adolescents deviennent des citoyens responsables, acteurs d'une société ouverte dans une république laïque et démocratique, en leur donnant les moyens de :
 - comprendre le monde dans lequel ils évoluent ;
 - apprendre à apprendre, cultiver le plaisir de la curiosité intellectuelle, développer leur esprit critique et d'analyse comme leur sensibilité aux êtres et aux choses, cultiver les valeurs de solidarité et de fraternité ;
 - se projeter dans l'avenir.
- Construire une offre éducative de qualité, qui **favorise l'épanouissement, l'autonomie et le bien-être des enfants et adolescents**. La coopération renforcée des partenaires éducatifs locaux est essentielle afin de permettre la réussite éducative de chaque jeune et de **réduire les inégalités sociales et culturelles**, en démocratisant sur l'ensemble du territoire parisien l'accès aux savoirs, à la culture, à la pratique sportive.
- Veiller à la **complémentarité et à la cohérence des actions et interventions éducatives**, sur tous les temps des enfants et adolescents tout au long de leur parcours, en favorisant une réflexion continue sur l'articulation de ces différents temps et en fédérant les acteurs autour de projets communs impliquant les enfants et adolescents.

Les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité et plus largement sa vie d'individu et de futur citoyen sont référencées notamment dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce document peut alors constituer une référence partagée et utilisée par les différents professionnels de l'éducation qui poursuivent les mêmes objectifs mis en œuvre selon des approches et des méthodes organisées et structurées différemment.

Schéma des connaissances, compétences et de culture communes [en cours d'adaptation]



2. ... Une très large concertation et mobilisation pour l'élaboration d'un PEDT mieux connu, plus localisé et plus opérationnel ...

Pour renforcer son appropriation, construire sa déclinaison locale et lui conférer une dimension opérationnelle, une démarche participative a été adoptée pour l'élaborer et lui associer un plan d'actions, décliné dans chaque arrondissement (voir VI).

À la rentrée 2020, un appel à contribution a été lancé auprès des acteurs impliqués dans l'éducation et l'accompagnement des enfants et adolescents, y compris des associations et représentants des familles. Puis, **7 groupes de travail ont réuni plus de 200**

professionnels et partenaires pour déterminer les objectifs opérationnels du PEDT (voir encadré) et proposer des pistes d'action.

Début 2021, la **concertation locale** a été lancée pour déterminer les plans d'action des arrondissements.

En parallèle, **une consultation des Parisien·ne·s** a été organisée (cf. encadré).

À son issue, les partenaires signataires ont identifié des actions communes à l'échelle de Paris et ont validé sa déclinaison par arrondissement.



Parole des professionnel·le·s

Il faut faire autre chose, surprendre un petit peu. Il faudrait que chaque corps de métier puisse se l'approprier. Peut-être que les enseignants n'ont pas bénéficié d'autant de leviers d'actions que nous dans l'animation et qu'on pourrait leur en proposer. (Responsable éducatif ville en école élémentaire)

Il faudrait que le PEDT aille plus dans le sens du partenariat, du travail sur les ressources. (Principal de collège)

Pour le futur PEDT, il faudrait solliciter les gens sur le terrain, qu'il y ait toujours un directeur d'école et un REV par arrondissement dans les groupes de travail, de manière à faire un bilan des besoins, et pouvoir dégager des axes de travail. (Directeur d'école polyvalente)



FOCUS : consultation des Parisien·ne·s sur [idee.paris.fr](https://www.ideo.paris.fr)

Une consultation des Parisien·ne·s a été réalisée en ligne sur la plateforme [idee.paris.fr](https://www.ideo.paris.fr) entre le 1^{er} et le 22 mars 2021 pour orienter le plan d'actions parisien.

Cette consultation a recueilli 1066 contributions. 95% des répondant·e·s ont des enfants. Parmi eux, plus du 1/3 ont des enfants de moins de 3 ans, plus de 80% des enfants âgés de 3 à 11 ans et ¼ des enfants de 11 à 16 ans, qui fréquentent majoritairement les crèches, écoles et collèges publics.

Les actions ayant été retenues majoritairement par les familles ayant répondu sont identifiées dans le PEDT.

À retenir **[ces résultats seront positionnés dans les axes correspondants]**:

- 52% des personnes interrogées sont favorables au développement de temps d'échange entre jeunes de crèche/école et école/collège pour faciliter les changements de niveau et d'établissement (passerelles)
- 82% plébiscitent le renforcement de la formation des professionnel·le·s pour mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers
- 67% souhaitent aider les enfants à mieux vivre ensemble et à gérer leurs émotions à tous les âges

- 62% voudraient que les familles soient davantage associées à la vie des établissements
- 67% voudraient développer le jardinage et la végétalisation au sein des établissements et à leurs abords en impliquant les familles.

Structuré autour de 7 axes stratégiques, ce PEDT se décline via des **plans d'actions**, co-construits avec les acteurs éducatifs locaux. Cette structuration permet de mieux prendre en compte les réalités contrastées des quartiers parisiens pour offrir aux enfants et adolescents des actions et des projets en mobilisant des ressources adaptés.

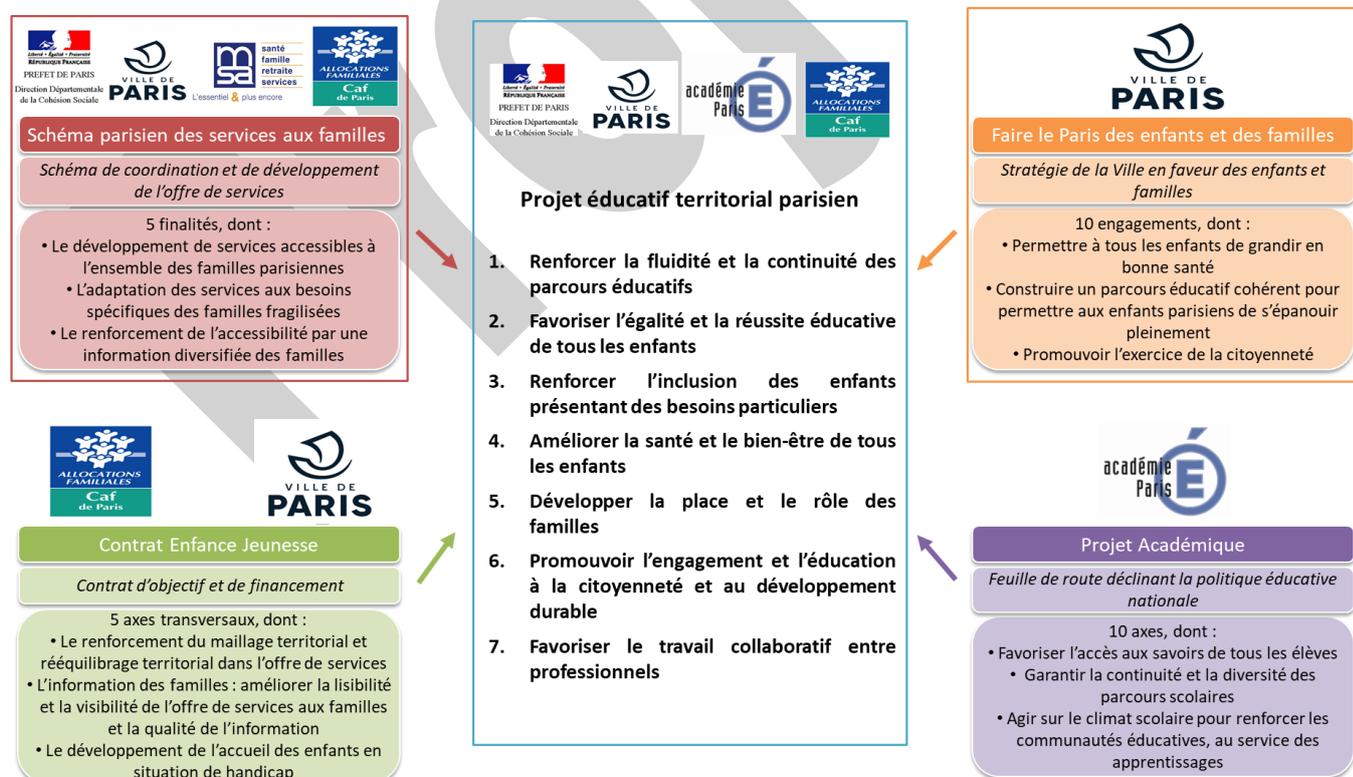
Les actions menées feront l'objet d'une évaluation en continu sur les cinq années du projet (cf V).

Encadré : les axes objectifs opérationnels du PEDT [en cours de synthèse. Cf. partie II pour les intitulés des axes et objectifs]

3. ... font de ce PEDT un cadre de référence commun aux acteurs éducatifs parisiens

De par ses ambitions, les valeurs qu'il incarne et sa méthodologie d'élaboration, ce PEDT constitue le cadre de référence partagé pour les 5 années à venir.

Les partenaires ont veillé à sa cohérence **avec d'autres cadres d'intervention**. Qu'ils soient eux-mêmes partenariaux (Plan mercredi ; Schéma Parisien des Services aux Familles -SPSF ; le Contrat Enfance Jeunesse –CEJ qui intégrera en 2022 la convention territoriale globale – CTG) ou spécifiques (stratégie « *Faire le Paris des enfants et des familles* » de la Ville de Paris ; Projet Académique du Rectorat de Paris...). Les **objectifs de ces autres cadres d'intervention contribuent activement au déploiement des axes stratégiques du PEDT**.



II. Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels

Axe 1 : Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs

Les parcours éducatifs se construisent dans le temps long, de la petite enfance à l'adolescence, et dans le temps plus ou moins court qui, dans une même journée et année, rythme leur passage du temps familial aux temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Les enfants acquièrent par leurs expériences des connaissances et compétences, autant d'acquis qu'il faut les aider à structurer, à mettre en relation, les rendant ainsi acteurs de leur propre parcours.

Pour favoriser un parcours éducatif fluide et cohérent, il importe de prévenir les ruptures en facilitant les transitions, et de veiller à la complémentarité éducative avec des projets convergents sur les différents temps des enfants. Ces projets rassemblent les professionnels autour de thématiques communes en cohérence avec les 4 parcours éducatifs de l'Éducation nationale (parcours avenir, éducatif de santé, d'éducation artistique et culturelle, citoyen).

Objectif 1.1. Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux et les structures

Les actions dites « passerelles » facilitent la transition entre les structures d'accueil de la petite enfance et la maternelle, à l'occasion de l'entrée en CP puis en 6^e. Mises en place sur tous les temps, travaillées entre les équipes de la petite enfance, scolaires et périscolaires, elles favorisent une adaptation progressive des enfants pour mieux vivre ces moments clés. Elles seront davantage systématisées.

Action n° 1 : Mettre en œuvre par établissement des actions "passerelles" en :

- s'appuyant sur un référentiel co-construit entre univers petite enfance, scolaire et périscolaire
- mettant en place un parrainage entre enfants, individuel ou collectif en amont du changement d'établissement ;
- portant une attention particulière aux familles dont les enfants ne sont pas allés en crèche et aux enfants à besoin particulier

Objectif 1.2. Créer des parcours éducatifs thématiques sur tous les temps, grâce à une meilleure coopération entre professionnels

La réalisation de parcours thématiques grâce à des projets co-construits, des pratiques collaboratives et des actions communes contribuera à renforcer la continuité éducative.

Ils seront développés dans divers champs : la santé, l'apprentissage des langues, la culture, la citoyenneté, le sport, etc. Au sein des établissements, les acteurs éducatifs devront ainsi s'accorder sur leurs objectifs éducatifs et identifier de quelle façon chacun, dans son champ de compétence, peut contribuer à la construction de ces parcours.

Action n° 2 : Développer un parcours sportif « Génération 2024 » dans les écoles et collèges par des projets dédiés en lien avec les clubs sportifs du territoire et par la participation aux événements dédiés à la préparation des JOP.

Objectif 1.3. Donner sens et cohérence à l'ensemble des activités, expériences et rencontres des enfants et adolescents dans le cadre d'actions éducatives

Quels que soient les temps sur lesquels se déroulent les actions éducatives, ces dernières et les professionnels qui les conduisent, chacun dans son champ de compétence, contribuent aux apprentissages qui rythment le parcours des enfants et adolescents. Une mise en cohérence est parfois nécessaire pour plus de coordination et de complémentarité. Elle passe par une meilleure communication entre professionnels sur les activités conduites par chacun, par la programmation de projets communs et par une connaissance mutuelle des travaux et activités réalisés par les jeunes.

Action n°3 : Renforcer l'action éducative au bénéfice des collégiens parisiens, en lien avec les CASPE, en :

- proposant, à terme, à chaque collège un référent ressource de la DASCO pour permettre le développement de projets et d'actions inscrits dans leurs priorités, notamment les passerelles 1er/2nd degrés ;
- travaillant à la pérennisation, voire à l'extension, du dispositif « Toutes et tous au collège ! c'est les vacances ».

Action n° 3 bis : Systématiser les moments ou créer des outils de restitution des projets, rythmant la dynamique des parcours éducatifs, pour valoriser l'implication des enfants, des collégiens et des professionnels.

Objectif 1.4. Impliquer l'ensemble des acteurs, notamment les familles, pour accompagner les enfants et adolescents tout au long de leur parcours éducatif

La continuité éducative se construit dans un partenariat étroit avec les familles, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de quartier qui font partie de la vie des enfants et des adolescents. Des coopérations renforcées devront être établies entre les équipes des établissements (d'accueil de jeunes enfants, écoles et collèges) et celles des acteurs de quartiers (associations ou équipements locaux (ex. : bibliothèques, lieux sportifs, ...)). L'objectif est à la fois d'améliorer l'accès et le recours à ces partenaires locaux, notamment pour intervenir de façon plus efficace en cas de difficulté ou de rupture de parcours, par une action coordonnée.

Axe 2 : Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents

La ville de Paris se caractérise aujourd'hui par d'importantes disparités économiques, sociales et culturelles. Elles se lisent dans les écarts de revenus des ménages parisiens entre arrondissements, voire au sein d'un même quartier¹. A ces inégalités de ressources font écho des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire toujours très présents, avec une concentration forte des enfants dont les parents appartiennent aux professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées dans certains établissements scolaires². Ces phénomènes se conjuguent à d'autres formes d'inégalités perceptibles, par exemple, dans l'accès différencié des enfants aux équipements et aux activités, ou encore à travers les inégalités de genre qui contribuent à restreindre l'horizon des possibles, en assignant filles et garçons à des rôles et des devenirs stéréotypés.

Les partenaires du PEDT porte l'ambition, pour les enfants et adolescents quels que soient leur genre et origine sociale, de créer les conditions nécessaires à leur épanouissement et la réalisation de leurs potentiel et aspirations.

¹ Source : Atelier Parisien d'Urbanisme, note N° 114, février 2017

² Source : Actes du colloque organisé par la Ville de Paris le 17 mai 2019 : « Pour plus de mixité sociale au collège »

Objectif 2.1 : Contribuer, chacun dans son domaine de compétences, à consolider les savoirs fondamentaux

Selon leur milieu social, les enfants et adolescents bénéficient d'un environnement plus ou moins favorable à l'acquisition de certaines compétences-clés qui s'avèrent déterminantes dans leur parcours scolaire, telles les compétences langagières. En conjuguant leurs approches, leurs outils et leurs compétences respectives, les acteurs qui interviennent auprès des enfants peuvent contribuer ensemble à lutter contre les déterminismes sociaux. L'enjeu est de soutenir les actions construites et articulées sur les différents temps qui favorisent le développement du langage, l'apprentissage de la lecture, l'ouverture aux langues étrangères ou aux cultures scientifiques et techniques.

Action n° 4 : Organiser les temps du soir pour réduire les inégalités en permettant aux enfants les plus en difficulté d'effectuer leurs devoirs avant le retour à la maison par une collaboration entre les équipes scolaires et périscolaires.

Objectif 2.2 : Favoriser la mixité sociale au sein des établissements et structures accueillant les jeunes, de la petite enfance à l'adolescence

Condition de la réussite de tous les enfants, la Ville et l'Académie de Paris réaffirment leur engagement en faveur d'une mixité sociale accrue dans les établissements. L'objectif est de mener une action forte sur l'image et l'attractivité des établissements, en capitalisant les expérimentations réussies ou en déployant de nouvelles approches, tout en veillant à conforter les dispositifs de soutien aux établissements les plus fragiles.

Action n° 5 : Adapter la sectorisation pour favoriser la mixité sociale :

- faire de la sectorisation et de l'attribution des places en crèche un levier pour favoriser la mixité sociale ;
- poursuivre et ajuster l'expérimentation des secteurs multi-collèges
- encourager les classes à horaires aménagées en collège (CHAM,...).

Objectif 2.3. Favoriser l'accès de tous aux activités physiques et culturelles et encourager une pratique durable

La pratique d'activités culturelles, sportives et le type d'activités exercées sont étroitement liées au milieu socioculturel des enfants et des adolescents. Les enfants dont les parents ont un niveau de vie et de diplôme plus élevé pratiquent davantage d'activités sportives que ceux issus de milieux défavorisés³. Plusieurs facteurs sont en cause, économique, symbolique ou culturel : l'accessibilité des équipements et des activités, les représentations des familles mais aussi leur niveau d'information sur les dispositifs existants. L'enjeu est de lever ces freins en favorisant, au-delà d'un accès ponctuel, un ancrage durable des pratiques sportives et culturelles chez les jeunes.

Action n° 6 : Développer la réussite par le sport :

- mettre en place dans les lieux d'accueil pour les décrocheurs des programmes d'éducation par le sport ;
- développer des parcours de remobilisation et de réussite par le sport auprès des élèves de CM2 et du collège dans le cadre d'Action collégiens.
- mobiliser les acteurs locaux pour favoriser le déploiement des Jeux

³ Source : « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives », rapport du CESE, juillet 2018

Sportifs Scolaires : créés dans le cadre des JOP 2024, en impulsant une dynamique de projets sur les temps scolaires et périscolaires.

Objectif 2.4. Lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité filles-garçons

Les stéréotypes de genre se mettent en place et s'intériorisent dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les filles et les garçons construisent au fil du temps leur identité, leur scolarité et leur orientation professionnelle. Ils contribuent à la persistance des comportements sexistes et à la reproduction des inégalités entre femmes et hommes, notamment au plan professionnel. La lutte contre les stéréotypes sexués repose sur la mobilisation des acteurs éducatifs. Ils souhaitent être mieux outillés pour aborder cette question et l'intégrer à leur pratique professionnelle. L'enjeu est donc de renforcer la formation des professionnels, de soutenir les projets menés en faveur de l'égalité filles-garçons pour éduquer les enfants et adolescents tout au long de leur parcours à ces enjeux.

Action n° 7 : Former et outiller les professionnels (petite enfance, école, collège...), voire l'ensemble des acteurs, sur les stéréotypes de genre, leur reproduction et leur transmission.

Axe 3 : Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers

Les établissements accueillent des enfants et adolescents dits « à besoins éducatifs particuliers », qu'ils soient en situation de handicap, allophones, à haut potentiel, issus de familles itinérantes ou de voyageurs, qu'ils souffrent de troubles des apprentissages ou du comportement, ou qu'ils connaissent d'importantes difficultés éducatives et sociales. Ils représenteraient environ 3,3% des effectifs des écoles parisiennes⁴. Pour les acteurs éducatifs, leur prise en charge demande l'adaptation des lieux d'accueil, des pratiques professionnelles et des liens avec les familles. En cohérence avec les actions d'inclusion scolaire menées par l'Éducation nationale, l'enjeu est de promouvoir une démarche permettant à chaque jeune de trouver sa place, quelle que soit sa situation personnelle, sur tous les temps.

Objectif 3.1 : Assurer la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion

Le développement de passerelles entre niveaux est particulièrement important afin de prévenir les ruptures dans l'accueil et le suivi des enfants à besoins éducatifs particuliers. Les échanges entre professionnels des établissements scolaires, d'accueil du jeune enfant et des structures médico-sociales sont essentiels pour une inclusion pleine et entière des enfants et adolescents.

Action n° 8 : Encourager le recours des professionnels de la crèche au collège aux réseaux des référents handicap de la DFPE, la DASCO et l'Éducation nationale pour favoriser l'inclusion et organiser la continuité de la prise en charge des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers.

⁴ Source : Synthèse des diagnostics de territoires, Ville de Paris

Objectif 3.2 : Améliorer l'outillage et favoriser les liens des professionnels

Les professionnels doivent disposer de temps d'échanges réguliers et être davantage outillés pour comprendre, répondre à des situations diverses, parfois complexes, et résoudre les difficultés des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. L'enjeu est de permettre aux professionnels de consolider leurs connaissances, d'acquérir un référentiel partagé et de mettre en cohérence leurs pratiques, notamment dans le cadre d'instances dédiées au suivi de ces enfants et adolescents.

Action n° 9 : Systématiser la formalisation d'un projet d'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap co-élaboré par les équipes enseignante et d'animation.

Objectif 3.3 : Aller vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles

L'éducation inclusive requiert une association étroite des familles des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. La communication avec ces familles doit permettre à la fois de faciliter l'entrée de l'enfant dans tout nouvel établissement, de partager des informations sur son suivi et de les informer sur les ressources existantes afin de trouver la solution adaptée à chacun.e. L'enjeu sera d'intensifier les échanges avec les parents concernés et de mettre en œuvre les démarches visant à construire des liens privilégiés avec les équipes éducatives des établissements accueillant leur enfant.

Action n° 10 : Développer des temps d'immersion à destination des familles et de leur enfant à chaque changement d'établissement (temps de sensibilisation en début d'année, visite des locaux, rencontre de l'équipe, présentation du fonctionnement, observation du déroulement des temps, ...).

Objectif 3.4 : Sensibiliser davantage les enfants et adolescents à la différence

La construction d'une société inclusive et solidaire passe notamment par la sensibilisation, dès la crèche, à la différence. Grâce à une meilleure compréhension des besoins particuliers, les jeunes dépassent leurs idées reçues, adoptent un regard bienveillant sur autrui et eux-mêmes, et développent leur empathie. Plusieurs actions de sensibilisation déjà expérimentées sur les différents temps dans certains établissements seront mutualisées pour une large diffusion.

Axe 4 : Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents

Les enjeux de santé sont au cœur des préoccupations des acteurs éducatifs qui constatent, sur le terrain, l'émergence ou la persistance de problématiques de santé chez les enfants et les adolescents. Ces constats sont étayés par des données qui soulignent, par exemple, une plus forte prévalence des conduites à risque chez les adolescents parisiens, ainsi que l'augmentation importante des situations de surpoids et d'obésité chez les jeunes de 17 ans à Paris⁵. Le rôle de l'École en matière de promotion de la santé ayant été confirmé par la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, les partenaires du PEDT souhaitent renforcer et faire converger leurs actions en ce domaine, en portant une attention particulière à la santé des enfants et adolescents et au repérage des conduites à risque.

⁵ Source : Contrat Local de Santé de Paris 2018-2022.

Objectif 4.1 : Mobiliser l'architecture (locaux, mobilier, espaces extérieurs) au service d'actions éducatives qui concourent à la santé et au bien-être des enfants et adolescents

La mise en œuvre d'un environnement favorable à la santé et au bien-être des enfants et adolescents se décline en premier lieu dans l'aménagement des différents espaces éducatifs (extérieurs et intérieurs) qui leur sont dédiés. L'aménagement des espaces doit favoriser le confort, l'hygiène, l'intimité et la sécurité et être adapté aux pratiques pédagogiques et aux besoins des enfants et adolescents comme des adultes (professionnels et parents).

Action n° 11 : Renforcer conjointement (parents, enfants, professionnels de l'école et du design) la modularité des espaces afin de les adapter aux différents temps et besoins de l'enfant :

- adapter les cours d'école avec des espaces de jeu diversifiés et mixtes ;
- créer un vadémécum par école fixant les possibilités et règles d'usage.

Objectif 4.2 : Favoriser le développement des compétences psychosociales à tous les âges et outiller les professionnels à cet effet

Les compétences psychosociales (CPS) sont définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ». Des expérimentations visant à renforcer les compétences psychosociales des enfants existent depuis plusieurs années à Paris, à l'initiative de la Ville de Paris ou de l'Éducation nationale. L'enjeu est de les diffuser et les intégrer davantage aux pratiques quotidiennes des professionnels dans le cadre d'une approche commune et cohérente.

Action n° 12 : Promouvoir, dans le cadre de projets (projets d'école ou d'établissement, pédagogiques ou spécifiques) et pratiques professionnelles, le développement des compétences psychosociales prioritairement en :

- sensibilisant et formant les professionnels (appropriation des compétences) ;
- mettant à leur disposition des outils et ressources pour intégrer cette approche ;
- soutenant des expérimentations locales ;
- proposant un portfolio de l'enfant retraçant ces apprentissages tout au long de son parcours éducatif.

Objectif 4.3 : Promouvoir la santé et le bien-être à travers différents leviers et thématiques

L'école représente un cadre privilégié pour l'éducation à la santé et la prévention des conduites à risque, bénéficiant à l'ensemble des enfants et adolescents, quel que soit leur milieu social et familial. Plusieurs thématiques ont été identifiées comme pouvant faire l'objet d'actions co-construites entre professionnels, de la crèche aux collèges : l'alimentation, l'hygiène, l'activité physique et sportive, la prévention des violences, l'exposition aux écrans, la sexualité, l'identité de genre, les addictions, les conduites à risque et la santé psychique.

Action n° 13 : Éduquer à la santé par l'alimentation et viser une alimentation encore

plus durable :

- dès la crèche, sensibiliser les enfants et les familles, à l'alimentation durable et équilibrée ;
- créer des outils pédagogiques d'éducation alimentaire pour animer le temps du déjeuner et sensibiliser les enfants ;
- faire aboutir la réflexion sur les petits déjeuners et goûters (sensibiliser les enfants et les parents à leur composition, favoriser la distribution des goûters dans les écoles).
- augmenter la part d'alimentation biologique et fait-maison des enfants accueillis en crèche municipale et partenariale dans un objectif de promotion de la santé globale des enfants et des familles en lien avec les services de la PMI ;
- intégrer davantage de composantes durables dans les menus des écoles et collèges.

Action n° 14 : Développer la pratique des mobilités douces, notamment dans le cadre du programme « Savoir rouler à vélo ».

Objectif 4.4: Privilégier, dans les formations, les approches communes, pluridisciplinaires qui favorisent les synergies entre professionnels et qui associent les acteurs extérieurs

La santé recouvre une acception large « d'état de bien-être physique, mental et social » (OMS) qui inclut les questions de bientraitance et prévention de la maltraitance. Pour être efficace et pertinente, la démarche de promotion de la santé doit être intégrée tout au long du parcours des enfants et adolescents. De ce fait, des formations pluridisciplinaires et communes constituent un levier favorisant le développement de projets communs entre acteurs, l'identification et l'utilisation des ressources existantes.

Action n° 15 : Accompagner les professionnels dans la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance :

- formations-sensibilisation sur les questions de bientraitance dans l'éducation et d'éducation positive ;
- meilleure identification des signaux faibles et appropriation par tous des circuits de remontée des informations préoccupantes et de signalement.

Action n° 16 : Développer des semaines thématiques autour des enjeux santé de l'alimentation grâce à une coopération entre professionnels (scolaires, périscolaires, caisses des écoles).

Axe 5 : Développer la place et le rôle des familles

Les acteurs éducatifs ont souligné l'importance de poursuivre les avancées enregistrées en ce domaine (identification des intervenants et interlocuteurs, meilleure communication sur les modalités de prise en charge et les activités pratiquées). Mieux communiquer avec les familles nécessite de travailler la communication entre professionnels en amont grâce à une collaboration plus étroite, la mutualisation et la mise en cohérence de leurs outils.



L'avis des Parisien-ne-s !

62% souhaitent que les familles soient davantage associées à la vie des établissements

Cela nécessite aussi de conforter le rôle des parents dans la vie des établissements qui accueillent leurs enfants. Certains parents se sentent encore peu légitimes face aux institutions. Par ailleurs, les acteurs éducatifs peinent parfois à mettre en place les conditions favorables à l'implication des familles. L'enjeu est de développer des démarches et méthodes innovantes permettant aux parents d'être des acteurs, confortés dans leur rôle, pleinement associés à la vie des établissements, en portant une attention particulière à la diversité des profils et des ressources des familles.

Objectif 5.1. Améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant et l'adolescent

Il convient d'assurer à l'égard des parents une communication claire. L'enjeu est de viser la mise en cohérence et la mutualisation des outils de communication déployés sur les différents temps de l'enfant.

Les familles ne sont pas égales face aux outils proposés, notamment numériques ou écrits. L'enjeu est de mettre en œuvre des méthodes diversifiées pour communiquer avec les familles, en investissant davantage les lieux et structures de proximité qu'elles fréquentent pour susciter des temps de rencontres et d'échanges, ou en expérimentant de nouveaux modes de contacts « hors les murs ».

Action n° 17 : Améliorer l'information des familles en :

- privilégiant une communication mieux coordonnée entre les différents partenaires (Rectorat et Ville de Paris, localement entre Directeur d'école et responsable éducatif ville ; au sein de la ville de Paris entre DASCO et DFPE, DJS, DAC) ;
- communiquant sur les réalisations des enfants et adolescents dans le cadre des activités péri et extra scolaires (via PCN notamment) ;
- portant une attention particulière à l'information lors de « temps clés ».

Objectif 5.2. Favoriser la participation des parents et renforcer leur rôle dans la vie et le fonctionnement des établissements sur l'ensemble des temps de l'enfant

La crainte d'être jugé ou le sentiment de manquer de légitimité face aux professionnels peuvent contribuer à éloigner les parents des établissements qui accueillent leurs enfants. L'enjeu est de mettre en place des conditions favorables à l'investissement des familles, en déconstruisant les représentations réciproques entre parents et institutions et en accompagnant concrètement des projets portés par les parents. Les acteurs éducatifs privilégieront des démarches valorisant les compétences, les savoir-faire des familles, associées étroitement en amont.

Action n° 18 : Permettre aux familles d'occuper pleinement leur place dans la vie des établissements en :

- Expérimentant des méthodes (ateliers de croisements des savoirs, méthodologie de l'Université Populaire des Parents, identification d'un "réfèrent parents" ...) ;
- s'appuyant sur les instances existantes, comme les conseils de parents en crèche, pour qu'ils soient de réels lieux de discussion et de concertation avec les familles sur tous les enjeux qui les concernent.

Objectif 5.3. Accompagner la parentalité en veillant à faciliter les échanges entre pairs et soutenir les liens intrafamiliaux

Les parents investissent à des degrés divers les temps qui leurs sont dédiés, notamment parce qu'ils ne s'y retrouvent pas toujours. L'enjeu est de favoriser, grâce à des méthodes et approches renouvelées, les temps d'échanges entre parents, entre parents et professionnels.

Action n° 19 : Créer dans les établissements un espace physique ou virtuel pour les parents :

- en développant toute initiative relative à la vie de l'établissement (café de parents, fête, etc.) ;
- en positionnant l'établissement comme lieu ressources pour les familles : information sur l'offre de proximité et proposition d'initiatives sur place (mini conférence thématique, groupe de parole, etc.) ;
- en organisant des semaines thématiques, de façon interactive, avec l'appui de partenaires experts, pour faciliter l'accès aux droits (forums, journées thématiques,...).

Objectif 5.4. Faciliter l'accès aux services et équipements dédiés à l'accompagnement des familles en luttant contre le non-recours et en améliorant en continu la qualité de l'accueil

Des actions ciblées doivent être mise en œuvre en direction des familles les plus précaires ou qui n'accèdent pas à l'information, afin de faciliter leur accès aux équipements et aux services. Au-delà de la mobilisation des outils numériques qui doit être poursuivie au profit du plus grand nombre, l'accueil physique sera amélioré pour mieux accompagner les parents et faciliter le recours.

Axe 6 : Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

Citoyenneté et développement durable ou transition écologique sont des thématiques qui répondent à des enjeux sociétaux majeurs et qui font, depuis plusieurs années déjà, l'objet de multiples actions éducatives portées par l'Éducation nationale et la Ville de Paris au sein des établissements scolaires.

Ces thèmes, fédérateurs pour les acteurs éducatifs, dans la mesure où ils concernent l'ensemble des espaces et des temps des enfants et adolescents, se prêtent plus particulièrement à la mise en place d'actions conjointes entre les partenaires institutionnels. L'enjeu est de poser les bases d'une participation active et éclairée des enfants aux projets qui les concernent. Il vise également à lier « sensibilisation » et « action » dans le cadre de projets co-construits sur les différents temps qui permettront à ces derniers d'expérimenter concrètement l'exercice de la citoyenneté et d'élaborer des projets favorables au respect de l'environnement.

Objectif 6.1. Rendre acteurs les enfants et les adolescents en leur apprenant à s'exprimer, à débattre et à s'impliquer

La communauté éducative a la responsabilité de développer l'appétence et les compétences des enfants et adolescents pour s'exprimer, s'interroger, débattre, se mobiliser, développer leurs capacités à agir, afin de leur permettre de devenir acteurs de leur établissement et, au-delà, dans leur famille et leur quartier. L'enjeu est de répondre

aux besoins de formation et d'accompagnement les acteurs éducatifs dans leurs pratiques, par l'usage de méthodes et d'outils favorisant l'expérimentation et le développement de la capacité d'agir des enfants et adolescents.

Action n° 20 : Former les enfants à la citoyenneté et à la représentation en démocratie par :

- la visite des institutions ou la venue d'élus parisiens dans les établissements ;
- des rencontres inter-établissements ;
- l'organisation d'une olympiade culturelle, incluant des rencontres entre collèves parisiens et de Seine-Saint-Denis.

Action n° 21 : Création d'un réseau d'éco-délégués élus, au sein des écoles, formés à l'Académie du climat, ambassadeurs de leur classe et établissement sur les sujets environnementaux.

Objectif 6.2. Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents citoyens

L'ensemble des expériences vécues par les enfants et les adolescents sur leurs différents temps de vie peuvent contribuer à structurer leur devenir de citoyens libres, éclairés et responsables. En complémentarité avec les enseignements et actions déployées par l'Éducation nationale dans le cadre du Parcours citoyen, l'enjeu est de soutenir les actions éducatives permettant aux enfants et aux adolescents de s'engager concrètement dans le cadre de projets, d'actes citoyens ou d'actions d'intérêt général.

Action n° 22 : Organiser des formations aux gestes qui sauvent pour les enfants d'élémentaires et de collèves.

Objectif 6.3. Encourager la mobilisation des enfants et des adolescents pour l'écologie

La compréhension des enjeux liés au développement durable peut s'acquérir dès le plus jeune âge. À différents moments de leur journée, les enfants et adolescents peuvent expérimenter concrètement les gestes et pratiques qui contribuent à la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique : lutte contre le gaspillage alimentaire, choix alimentaires, mobilités douces, consommation plus sobre, e recyclage des déchets ou économies d'énergies. Les acteurs éducatifs pouvant contribuer à sensibiliser et mobiliser les enfants et adolescents pour l'écologie, l'enjeu est de développer les actions réalisées en complémentarité, en poursuivant et développant les initiatives déjà déployées par la Ville de Paris et par l'Éducation nationale.

Action n° 23 : Donner accès aux espaces verts disponibles, cours d'école et jardins de crèche, et les mobiliser davantage pour les activités des jeunes sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Axe 7 : Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports

Pour une approche partagée des enjeux éducatifs et un suivi renforcé du parcours individuel des enfants et adolescents, l'interconnaissance et les coopérations entre professionnels sont essentiels pour se connaître, se reconnaître et travailler en complémentarité. L'enjeu est d'institutionnaliser davantage les coopérations entre professionnels, afin qu'elles s'ancrent dans la pratique courante et favorisent une « culture commune ». Les occasions d'échanges entre professionnels seront multipliées

et formalisées. Un appui opérationnel sera apporté à la mise en œuvre de projets collaboratifs et leur intérêt et bénéfice pour les enfants et les adolescents valorisé.



Parole des professionnel·le·s

La coordination fonctionne bien, je suis assez bien identifié. (...) Les professeurs connaissent bien Action Collégien, savent ce que je fais, n'hésitent pas à me proposer un élève pour un projet. (Adjoint éducatif en collège Actions Collégiens)

Pour moi, le PEDT c'est un outil de travail et de réflexion, pour proposer de nouvelles actions au sein du projet d'école, faciliter l'harmonisation entre les projets. (Directeur d'école maternelle)

Avec le REV, on fait le point tous les jours. On se dit tout, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. (Directeur d'école polyvalente)

Objectif 7.1. Permettre la connaissance mutuelle des professionnels et de leurs métiers de la petite enfance au collège

Pour que les professionnels connaissent mieux leurs missions, compétences et apports respectifs, les occasions d'échanges et de rencontres doivent être multipliées et formalisées. Ces temps pourront être de natures diverses : réunions dédiées au sein des établissements, rencontres thématiques associant les acteurs éducatifs d'un même territoire, et formations communes favorisant l'acquisition d'un référentiel partagé.

Action n° 24 : Mise en place de formations communes aux professionnels de la Ville (DASCO et DFPE) et de l'Éducation nationale autour de thématiques clés (développement de l'enfant, inclusion des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers, développement de l'ENT, parentalité, CPS...) afin de créer un référentiel commun, renforcer la compréhension des missions et compétences de chacun et de leur complémentarité.

Objectif 7.2. Mettre en place les conditions permettant d'impulser des projets communs et les valoriser

Des projets communs associant les équipes enseignante et périscolaire existent dans une école sur trois et dans certains collèges bénéficiant du dispositif Action Collégiens⁶.

Le développement de ces projets à l'initiative des professionnels nécessitent de mettre à leur disposition les repères méthodologiques (ingénierie de projet) et d'organiser de façon plus systématique des temps d'échanges entre professionnels.

Action n° 25 : Faire de tous les conseils d'école une instance partagée pour discuter des projets scolaire / périscolaire.

Objectif 7.3. Développer et systématiser les regards croisés des professionnels sur le suivi des enfants et des adolescents

Le regard croisé des différents professionnels sur le suivi des enfants et adolescents présentant des difficultés permet une prise en charge plus adaptée, contribue à

⁶ Source : Evaluation du PEDT 2016-2019

l'amélioration de leur comportement et influe positivement sur les relations établies avec eux et avec leurs familles⁷. Ce regard croisé permet également, en amont, un meilleur repérage des difficultés des enfants et adolescents. L'objectif sera d'associer de façon plus systématique les différents professionnels au suivi des enfants et adolescents qui en présentent le besoin et de poser les conditions nécessaires à un partage plus fluide des informations entre professionnels.



Parole des professionnel·le·s

On a parfois rencontré dans l'établissement des choses très bien, une vraie concordance, une communication fluide. L'adjointe éducative d'Action Collégiens faisait des retours au conseil de classes, il y avait une vraie cohérence, un lien entre elle et ce que faisait les enseignants, les résultats. Le document de transmission c'est un outil. S'il pouvait être généralisé ça serait bien. » (Principale de collège)

III. Chiffres clés [en cours]

⁷ Source : Evaluation du PEDT 2016-2020.

IV. La gouvernance parisienne du PEDT

Axe 8 (transversal): Mettre en place une gouvernance locale

Pour un PEDT mieux approprié par l'ensemble des acteurs éducatifs, plus opérationnel, les partenaires ont décidé de mettre en place une gouvernance locale du PEDT avec 3 objectifs opérationnels :

Objectif 8.1. Favoriser l'appropriation du PEDT par les acteurs et partenaires éducatifs, par les familles et les enfants eux-mêmes

Objectif 8.2. Animer, piloter la mise en œuvre locale des actions du PEDT

Objectif 8.3. Évaluer, assurer et communiquer sur le suivi et le bilan partenarial des actions menées.

Le schéma de gouvernance arrêté, la méthode d'évaluation adoptée (V) ainsi que l'action précisée ci-dessous mettent en œuvre concrètement ces trois objectifs.

Projet

Schéma de gouvernance

Instances	Périodicité	Composition	Rôles et objectifs
Comité de pilotage du PEDT CoPil	2 réunions par an	<p>Présidence : État (Préfecture/Rectorat)</p> <p>Participants : Caf, Mairie de Paris (la Maire, son ou ses représentants), les directions des affaires scolaires-DASCO, et des familles et de la petite enfance-DFPE</p>	<p>Impulser, décider, suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prioriser les orientations annuelles ➤ Définir le rôle des cosignataires dans la mise en œuvre du PEDT (pilotage, suivi, communication, mise en œuvre, financement, évaluation...) et veiller à l'articulation des acteurs ➤ Assurer le suivi de la réalisation des objectifs du PEDT
Comité technique du PEDT CoTech	2 réunions par an	<p>Pilotes : DASCO-DFPE</p> <p>Participants : référents techniques des partenaires (Éducation nationale, Caf, Service départemental à la jeune, l'engagement et aux sports) et représentants des autres directions ressources de la Ville de Paris</p> <p>Experts (facultatifs): invitation des associations ou organismes selon les thèmes abordés</p>	<p>Accompagner, coordonner, préparer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer le PEDT au niveau central ➤ Mettre en œuvre les priorités déterminées par le CoPil et coordonner l'action avec les CoSuil ➤ Suivre la mise en œuvre territoriale du PEDT et les indicateurs en lien avec les comités de suivi locaux ➤ Faciliter les liens entre les professionnels et acteurs centraux ➤ Accompagner les CoSuil ➤ Préparer les réunions du CoPil
Comités de suivi locaux du PEDT CoSuil	2 réunions par an	<p>Pilotes : Chef-fe-s de CASPE</p> <p>Participants : IEN, chargés de développement de la CAF, représentants de la mairie d'arrondissement, représentants en CASPE des pôles concernés, représentants des directions et autres partenaires ressources</p> <p>Experts (facultatifs) : des directeurs-rices d'école, des responsables éducatifs-ves ville et un-e référent-e-ressources de l'action éducative du 2nd degré, des responsable d'établissement, des représentants des enfants et des familles</p>	<p>Animer, piloter, suivre, communiquer au niveau local</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre l'annexe locale du PEDT ➤ Mettre en œuvre les orientations annuelles en les articulant avec le diagnostic de territoire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le suivi de la réalisation des objectifs locaux du PEDT en cours d'année ➤ Animer le PEDT à l'échelle locale (communication, valorisation des actions, dynamique locale) ➤ Faciliter les liens entre les professionnels et acteurs locaux

Action n° 26 : Un suivi renforcé et une appropriation facilitée pour les acteurs de terrain

Les partenaires renforcent les moyens mis en œuvre pour :

- **favoriser l'appropriation du PEDT par les professionnels des EAJE parisiens et des établissements ainsi que par les familles, leurs enfants et adolescents**, en leur diffusant largement et régulièrement le projet, sa synthèse ou d'autre support de communication ;
- **évaluer le degré d'atteinte des objectifs du PEDT et le bénéfice des actions engagées**, en définissant des indicateurs d'évaluation adéquats pour chacun de ses objectifs opérationnels et en recensant les informations et données utiles des différents partenaires ;
- **améliorer l'implication et la concertation directe des familles et des enfants**, en les intégrant dans les instances de gouvernance et dans le suivi des réalisations ;

V. Une démarche d'évaluation continue

Les PEDT précédents ont systématiquement fait l'objet d'une évaluation finale, précédant l'élaboration du PEDT suivant.

Ce PEDT initie en plus une démarche d'évaluation en continu sur 5 ans, qui vise à :

- accompagner de façon continue l'appropriation des objectifs,
- nourrir les bilans et réflexions des différentes instances de pilotage et de suivi
- et, ainsi, à ajuster et essayer les actions mises en œuvre.

Cette démarche se veut :

- **Progressive** : la diffusion au sein de la communauté éducative d'une culture de l'évaluation permettra progressivement de construire et d'affiner des indicateurs partagés,
- **Partagée** : l'évaluation fera l'objet d'outils communs et d'échanges entre les partenaires du PEDT, les acteurs éducatifs. Elle associera les enfants et les familles.
- **Opérationnelle** : l'évaluation d'un objectif et de tout ou partie des actions qui y concourent devra être pensée en amont. Elle privilégiera le suivi d'indicateurs pertinents, adaptés (clairement définis), simples à suivre (grâce à des données facilement disponibles).

Une attention particulière sera apportée à :

- l'outillage adéquat des professionnels et au suivi de leur formation.
- la construction d'indicateurs permettant de rendre compte des grandes tendances d'évolution du territoire parisien.

VI. Les déclinaisons territoriales du PEDT et leur gouvernance locale

VII. Pour aller plus loin : annexes

	Principales conclusions de l'évaluation
	Plan mercredi
	Valeurs de la République et valeurs de l'olympisme
	Charte des droits de l'enfant
	Charte et guide de l'animateur d'activité péri et extrascolaire
	Nouveaux apprentissages : qu'est-ce qu'une pédagogie innovante ?
	Les acteurs territoriaux représentant les institutions signataires
	Évaluation et suivi sur les 5 ans

Projet